

LE REFLEXE « CARNET SANITAIRE »

Le carnet sanitaire fait partie du Registre d'Élevage que tout éleveur à l'obligation de tenir depuis juin 2000. Il est désormais intégré dans le cahier des charges de la majorité des démarches qualité.

Nous vous conseillons fortement de vous équiper des outils informatiques comme BOVICLIC et OVITEL. Leur « Module Bonnes pratiques », conçu avec les GDS, vous permet de sortir automatiquement et régulièrement un bilan des pathologies.



Le GDS a subventionné 300 « Modules Bonnes Pratiques » à hauteur de 30 000 € et continue cette aide de 100 € pour les ovins (OVITEL).

Pour les éleveurs préférant une gestion « papier », le GDS Puy-de-Dôme avec les GDS d'Auvergne, vous propose depuis 2003, un modèle de carnet sanitaire « prêt à l'emploi ». Il a été conçu avec le souci de fournir à l'éleveur un outil de gestion sanitaire lui permettant :

- De quantifier de façon objective les pathologies rencontrées ;
- De les mettre en lien avec les stratégies de traitements mises en œuvre.



■ Facilement transportable, il se compose de **trois parties**:

1 Enregistrement Chronologique

Il permet de noter ou de faire noter par le vétérinaire, au fur et à mesure, chaque intervention réalisée sur les animaux. Toutes les deux pages, un tableau récapitulatif des maladies rencontrées, classées par catégorie, permet de faire le point et d'avoir une vue d'ensemble des événements sanitaires de l'élevage.

2 Fiches individuelles

Elles permettent de faire un suivi sanitaire individuel des animaux : une page par animal, pour indiquer les traitements et événements de reproduction. Ces fiches sont perforées et prédécoupées pour pouvoir être classées, même une fois le carnet achevé, dans votre classeur sanitaire.

3 Bilan de fin de campagne

Il permet de valoriser les enregistrements effectués tout au long de la campagne, bilan de mises bas, des pathologies, récapitulatif des analyses effectuées...

Date début et fin de traitement	N° animal ou lot défini	Motif de l'intervention Type d'acte	Médicaments utilisés (voie d'administration dose, rythme et durée)	Date de remise en vente		Intervenant et signature
				Lait	Viande	
20/11/05	Lot n°1	Traitement strongles	Ivomec 5cc SC Ordonnance n°102	M	S 18/12/05	Jean Dupont
07/12/05 11/12/05 matin	6300345678	Mammite	Orbenin LA 3 administrations à 48 h d'intervalle. Ordonnance n°113	(M)	S 15/01/06	Jean Dupont
10/01/06	6340334677	Fièvre de lait	Véto Décalcium -1 flacon IV Ordonnance n°120	M	S	Dr Durand

Ainsi un Carnet Sanitaire bien tenu apporte tous les éléments nécessaires pour :

- Faire un état des lieux des pathologies ;
- Mettre le doigt sur un problème ;
- Etablir un plan d'action et de prévention ;
- Cibler les vaches à réformer.

Ne pas utiliser le Carnet Sanitaire présente des risques !

- Risque d'amendes jusqu'à 1 500 € ;
- Pertes de qualification (démarches qualité) ;
- Dès 2007, conséquences sur l'attribution des primes PAC.